

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le à treize avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur RICHARDOT Vincent, maire.

Etaient présents : RICHARDOT Vincent, BEDNAR Gérard, AMET Jacques, VERCAUTEREN Fabrice, DECOCK Marie-France
Gilles BOUGON.

Absents excusés : PARAGEAUD Didier, HOUOT Marie-Laure, FENARNDES Brigitte.

Secrétaire de séance : BEDNAR Gérard.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : (objet n°8/2018)

Le maire propose à l'assemblée de voter les subventions aux différentes associations comme suit :

- AFSEP : 30 €
- APEI de Château-thierry : 100 €
- Resto du cœur : 50 €
- Association de défense des animaux : 70 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers : 50 €
- Comité des fêtes : 750 €
- Compagnie de tir à l'arc : 300 €
- Croix rouge : 50 €
- Lire en Orxois : 150 €
- OCCE coopérative scolaire : 200 €
- Sauvegarde des requins : 100 €
- Mouv et Style : 100 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : (objet n°7/2018)

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition comme l'an passé, à savoir :

- taxe d'habitation : 9,25 %
- taxe sur le foncier bâti : 10,33 %
- taxe sur le foncier non bâti : 18,03 %

LIQUIDATION DE LA CCOC : (objet n°09/2018)

Le maire informe l'assemblée de la quote part revenant à la commune soit 65 278,03 € et décomposée comme suit :

- section de fonctionnement : 15 749,56 €
- section d'investissement : 49 528,18 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la répartition de l'actif et du passif de la CCOC concernant la commune de CHEZY-EN-ORXOIS.

Le conseil municipal accepte selon la délibération du 13 avril 2018 à l'unanimité de reverser la totalité de sa quote part de l'actif et du passif de la CCOC à la communauté de communes de la Région de Château-Thierry soit la somme de 65 278,03 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 :

- *service assainissement* : le compte de gestion 2017 du trésorier étant identique au compte administratif 2017, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents.

- *commune* : le compte de gestion 2017 du trésorier étant identique au compte administratif 2017, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DU RESULTAT :

- *service assainissement* : le conseil municipal affecte le résultat 2017 au budget primitif 2018.

- *commune* : le conseil municipal affecte le résultat 2017 au budget primitif 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

- *budget M 49* : le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 106 770 € - section d'investissement : 931 746 €

- *budget M 14* : le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 464 534,41 € - section d'investissement : 166 278,47 €

ANNULATION VENTE TERRAIN ZE 37 :

Le maire explique à l'assemblée qu'il a signé une promesse de vente en décembre 2017 pour le terrain cadastré ZE 37 rue de la Muzarde et qu'un permis de construire est en cours d'instruction.

Cependant le couple l'a informé récemment de leur séparation et donc de l'annulation de leur projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de ne pas demander les frais d'annulation si le prêt bancaire n'est pas accordé.

PROJET DE REFECTION VOIRIE RUE DE LA FONTAINE ROUGE/RUE AUX LEUX ET SECURITE ROUTIERE CENTRE DE LA COMMUNE : ADICA (objet n°10/2018)

Le maire propose à l'assemblée de faire réaliser des travaux de voirie dans la rue de la Fontaine rouge/rue aux Leux ainsi que des travaux de sécurité routière dans le centre du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces projets de voirie et charge le maire de contacter l'ADICA pour bénéficier d'une étude tarifaire concernant les travaux de voirie dans la rue de la Fontaine rouge/rue aux leux ainsi que pour les travaux d'aménagement de sécurité routière dans le centre de la commune.

REVISION D'AMENAGEMENT DES BOIS COMMUNAUX (objet n°11/2018)

Le maire présente à l'assemblée, le projet de révision de l'aménagement forestier pour une période de 15 à 20 ans. Ce projet consiste à faire un point sur la gestion passée et à venir, sur l'état de la forêt et sur ses enjeux et ses priorités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la révision de l'aménagement forestier 2018-2032/2037.

FESTIVAL DE MUSIQUE EN OMOIS :

Le maire informe l'assemblée des différentes réunions de travail concernant l'organisation et le déroulement du festival de musique en Omois.

Fait à CHEZY-EN-ORXOIS, le 19 avril 2018

Le Maire
Vincent RICHARDOT.

